

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 11 juin 2024.

Ordre du jour

- Subventions 2024
- Eclairage public : remplacement anciens foyers
- Eclairage public : rénovation lanterne rue du Tertre
- Tarifs cantine garderie année scolaire 2024/2025
- Cession terrain la Réhanais
- Admission en non-valeur (société Coetpain)
- Informations intercommunales
- Questions diverses

**RÉUNION DU 14 MAI 2024**

Le onze juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Monique MOREAU - Laurence GABORIT – Evelyne GUERY – Gwénaëlle MARTIN – Sandrine GILLET -Mrs Olivier BOIXIERE – Jean-Michel JOURDAN - Elie CHATTON – Olivier TREHEL – Maël FELIN - Serge RIVIERE – Pascal BOURSICOT

Absents excusés : Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel JOURDAN

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Prévue initialement à l'ordre du jour, la décision relative à la rénovation de la lanterne d'éclairage public située « Rue du Tertre » est reportée dans l'attente de la décision du SDE de prendre en charge ces travaux sous garantie.

**DÉLIBÉRATION N° 2024-05-01**

**OBJET : SUBVENTIONS 2024**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 juin 2024)*

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission des finances réunie le 5 juin dernier le conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention (Gwénaëlle MARTIN en tant que Présidente de l'Amicale Laïque) décide de verser, au titre de l'année 2024, les subventions suivantes :

Associations	Montant	Associations	Montant
Amicale Laïque (Esclaffades)	1 800 €	Restos du Coeur	100 €
Studio Danse Emeraude	200 €	La Croix Rouge	50 €
Club de l'Amitié	250 €	Protection Civile	146 €
RAM'EN RANCE	100 €	Joutes Nautiques	100 €
OGENC	150 €	Banque alimentaire DINAN	100 €

Pêcheurs des Quintaines	200 €	Don du Sang	30 €
Société de Chasse	350 €	Solidarité Paysans	45 €
Evasion Hélénaise	175 €	Rêves de Clown	30 €
Rance Coetquen Football	1 350 €	Secours Catholique	100 €
Les Coet'lutins	400 €	Secours Populaire	100 €
Comité des Fêtes	500 €	Rance Environnement	200 €
Etre Vivre et grandir	50 €	La Maison de l'Escargot	30 €
A L'Asso de la Forêt	700 €	AP France HANDICAP	30 €
Soleil et sourire	160 €	AFM TELETHON	30 €
AFSEP	30 €	ARSPCE	30 €
Leucémie Espoir	30 €	France ADOT 22	50 €
Ligue contre le cancer	30 €	ADAPEI Nouelles	30 €

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-05-02**

### **OBJET : ÉCLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT ANCIENS FOYERS**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 juin 2024)*

Le 26 février dernier, Monsieur Philippe COURGEON du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor venait nous présenter le bilan de l'éclairage public sur notre commune. A l'issue de cette présentation, il a fait procéder à l'étude du remplacement de 20 foyers posés avant 1990 sur mâts, de 4 foyers posés avant 1990 sur poteau béton, d'un foyer pollution lumineuse et du remplacement de 8 commandes EP.

Montant estimatif de ces travaux : **58 579.20 €** (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce projet.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 pour un montant de **35 256.00 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-05-03**

### **OBJET : TARIFS CANTINE GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 juin 2024)*

Le prix de revient du repas est en augmentation constante depuis quelques années. Ceci s'explique par une inflation importante en 2022 et 2023 et un coût d'encadrement et de personnel en forte progression. Le coût de revient des aliments est plutôt bien maîtrisé.

En ce qui concerne les résultats de la garderie, on note un retour en 2023/2024 aux fréquentations d'avant la crise COVID. Les recettes progressent avec l'augmentation du volume de gardiennages. La participation des parents revient à 50 %.

Un constat dans les deux services: l'augmentation de 5 centimes par an ne permet pas de contribuer proportionnellement aux augmentations du coût de revient.

Aussi, après en avoir délibéré et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2024

#### **CANTINE :**

- 3,75 € le repas pour un enfant de la commune
- 4.65 € le repas pour un enfant hors commune
- 2.35 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents
- 2,85 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents
- 3,75 € le repas pour un stagiaire école
- 5.90 € le repas pour un stagiaire non-scolaire
- 6.90 € le repas pour un enseignant

#### **GARDERIE**

- 2.45 € par jour et par enfant de la commune présent le matin
- 3.05 € par jour et par enfant hors commune présent le matin
- 2.85 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 3,55 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 1.50 € par jour et par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant présent le matin
- 1.75 € par jour et par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant présent le matin et ou le soir uniquement
- 5.20 € par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-05-04**

### **OBJET : CESSIION TERRAIN LA RÉHANAIS**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 juin 2024)*

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Servais LEAUSTIC domicilié « 4, La Réhanais » qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZB n°109p en vue du projet de rénovation de son habitation principale.

La Société de géomètres experts « PRIGENT & Associés » a réalisé une réunion de bornage le 4 juin dernier avec tous les propriétaires jouxtant la parcelle concernée. Le projet de cession porte sur 43 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ☞ accepte de céder 43 m<sup>2</sup> de la parcelle n°109p à Monsieur LEAUSTIC
- ☞ fixe à 1.50 € le m<sup>2</sup>, frais de notaire et de géomètre en sus.
- ☞ autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-05-05**

### **OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR – SOCIÉTÉ COETPAIN**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 juin 2024)*

Suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de la société Coetpain, le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres correspondants aux loyers de la boulangerie. Montant total 4 056.45 €

En conséquence, il demande l'admission en non valeurs de tous les titres émis.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 abstentions (TREHEL, GILLET), le conseil municipal :

- ☞ constate le non recouvrement de ces loyers pour un montant total de 4 056.45 €
- ☞ accorde décharge au comptable de la somme ci-dessus
- ☞ autorise Madame le Maire à émettre un mandat correspondant

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **PLUIH – RÉVISION GÉNÉRALE**

Au regard du contexte législatif et réglementaire qui a fortement évolué ces dernières années : loi ELAN (2018), adoption du STRADDET (2021), la loi Climat et Résilience (2021), préfiguration d'un Parc Naturel Régional, prescription d'un nouveau SCOT-AEC en 2022, changement du périmètre de Dinan Agglomération avec l'arrivée de Beussais-sur-Mer en 2023, la révision générale du PLUIH est rendue nécessaire. La procédure débutera dans les prochains mois.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **ORGANISATION DU SCRUTIN DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET.**

Pour rappel, 2 manifestations sont prévues sur la commune à ces dates : la Fest-Yves le 30 juin et les Esclaffades le 7 juillet.

Le problème se pose pour le lieu de vote du 7 juillet. Initialement prévu dans la salle polyvalente, une demande va être déposée auprès des services de la préfecture afin de solliciter son implantation au foyer du foot.

Des panneaux de déviation seront installés et des flyers seront distribués lors du premier tour des élections.

### **RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE**

Il est rappelé que le cabinet ISTOR est venu présenter le projet de rénovation énergétique de l'école le 24 mai dernier en présence du corps enseignant.

### **SPECTACLE**

Madame Solène SAMSON informe l'assemblée que le spectacle « cas clinique » aura lieu le samedi 21 décembre 2024 dans la salle polyvalente dans le cadre de la saison culturelle programmée par Dinan Agglomération.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 22 heures 20

**RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES**

<b>NUMEROS</b>	<b>OBJETS</b>	<b>PAGES</b>
2024-05-01	Subventions 2024	27
2024-05-02	Eclairage public : remplacement anciens foyers	28
2024-05-03	Tarifs cantine, garderie – Année scolaire 2024/2025	28
2024-05-04	Cession terrain « La Réhanais »	29
2024-05-05	Admission en non-valeur – SOCIETE COETPAIN	30

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		
GILLET Sandrine		